

ORDINATION DU SOUS-DIACRE

Pour l'ordination des Sous-Diacres, on prépare un calice vide avec la patène, des burettes et un manuterge, et le livre des Epîtres.

Après l'ordination des Acolytes, ou après le Kyrie, si cette ordination n'a pas eu lieu, le Pontife prenant la mitre, s'assied au coin de l'Epître, et lit le quatrième Graduel, ou le quatrième Alleluia, si c'est pendant l'Octave de la Pentecôte, et pendant ce temps, le Chœur chante l'un ou l'autre. A la fin le Pontife chante la cinquième Collecte. Après quelques autres prières, le Pontife s'assied au milieu de l'autel, et l'Archidiacre dit :

Que ceux qui doivent être ordonnés Sous-Diacres, s'approchent. (1)

Et le Notaire appelle chacun par son nom, disant :

N... au titre de l'Eglise de N... N... à titre patrimonial.

Les Ordinands répondent : Adsum. ou Je suis présent.

Les Ordinands se tiennent à une distance convenable devant le Pontife, qui leur dit :

Très-chers Fils au moment solennel d'être élevé au Sous-Diaconat, vous devez considérer mûrement le fardeau dont vous voulez aujourd'hui vous charger. Vous êtes encore libres, et il vous est permis, si tel est votre bon plaisir, de porter vos vues sur l'état séculier ; mais cet Ordre une fois reçu, vous ne pourrez plus changer de vocation. Il vous faudra vous attacher à Dieu dont les serviteurs sont des rois, et, avec son secours, garder perpétuellement la chasteté, et vous assujettir pour toujours au service de l'Eglise. Faites donc de sérieuses réflexions, pendant qu'il en est temps encore, et s'il vous plaît de persévérer dans votre pieux dessein, au nom du Seigneur, approchez.

Les Ordinands font un pas, puis l'Archidiacre dit à haute voix :

Que ceux qui doivent être ordonnés Diacres et Prêtres s'approchent.

Les Ordinands se placent dans l'ordre voulu, et quand le Pontife s'agenouille pour réciter les Litanies des Saints, (2) il se prosternent, la face contre terre. Les Assistants se mettent à genoux, et répondent au Pontife.

Lorsque l'on a dit : Ut omnibus fidelibus defunctis, etc. R. Te rogamus, audi nos, le Pontife se tournant vers les Ordinands, dit :

Daignez, Seigneur, bénir ses élus.—R. Nous vous en prions, écoutez-nous.

Daignez, Seigneur, bénir et sanctifier ces élus.—R. Nous vous en prions, etc.

Daignez, Seigneur, bénir, sanctifier et consacrer ces élus.—R. Nous vous en prions, etc.

(1) Quand il n'y a qu'un ordinand, cette formule se met au singulier, ainsi que toutes les autres de ce genre. Le lecteur, au besoin, pourra facilement modifier notre texte.

(2) Nous ne reproduisons pas ces litanies. On les trouve facilement dans presque tous les livres de prières.